

CONTACTS

AVIS AUX PARENTS

MAIRIE DE MAILLAT
TÉL : 04 74 75 71 74
WWW.MAILLAT.FR

Il est rappelé que les parents doivent impérativement être présents à la sortie de l'école pour prendre leur(s) enfant(s) **à 11h30 et 16h30**.

Les enfants de moins de 6 ans, dont les parents auront un retard non justifié, seront placés à la garderie et une participation de 1,70 euros sera demandée.

BOITE AUX LETTRES

La garderie du soir est assurée **JUSQU'A 18 HEURES**.

La Boîte aux lettres de l'association Cantine est prévue pour recevoir vos **règlements uniquement en chèques**.

N'hésiter pas à l'utiliser

Les règlements en espèces sont à rendre en main propre à Mme Goudey. **Contactez Mme Goudey** pour convenir de la remise de paiement en espèces.

L'association se décharge de toute responsabilité quant à **la perte des espèces transmises par le biais de la boîte aux lettres**.



ASSOCIATION
CANTINE ECOLE DE MAILLAT

CHANTAL MUSITELLI PRÉSIDENTE

Contact concernant les dérogations pour les élèves venant des villages extérieurs aux communes de Peyriat et de Maillat.

Tél : 04 74 75 78 79 Portable : 06 72 90 70 62

mail : chantalmusitelli@yahoo.fr

NADINE GOUDEY PRÉSIDENTE
ADJOINTE

Contact concernant la facturation et l'encaissement.

Tél : 04 74 12 01 80 Portable : 06 07 32 10 30

EMPLOYEES COMMUNALES

BÉATRICE GONCET

Inscriptions à la cantine et garderie, service du repas, garderie du matin et du soir, vaisselle et ménage

Mob perso : 06 79 50 44 91. Ecole : 04 74 75 78 14

MARTINE PELISSON

ATSEM, Service du repas et garderie du midi et du mercredi matin

Ecole des Fontaines 203 chemin de l'école 01430 Maillat
Téléphone : 04 74 75 78 14

Messagerie : cantineecolemaillat@yahoo.fr

ASSOCIATION
CANTINE ECOLE DE MAILLAT

Association loi 1901

ECOLE DES FONTAINES

Missions

Fonctionnement

Informations aux parents



Notre fournisseur
Restauration Pour Collectivités
01570 Manziat
<http://www.rpc01.com>

Messagerie : cantineecolemaillat@yahoo.fr

MISSIONS DE L'ASSOCIATION



L'association de la Cantine Ecole de Maillat fonctionne de manière **associative** et **bénévole**.

Elle gère le budget attribué par la Mairie de Maillat pour

- Les fournitures scolaires, jeux de récréation, équipement scolaire divers.
- Le fonctionnement de l'école : équipement informatique, imprimante, assurance scolaire, petits équipements divers.
- Le renouvellement des livres la bibliothèque de l'école et des jeux de la garderie.
- L'équipement de la cantine et de la garderie (meubles, vaisselle...)
- La prise en charge des **activités Périscolaires et salaires....**

Elle a en charge également la relation avec les parents

- La gestion du service de cantine du midi.
- La gestion de la garderie.

L'association est invitée au conseil d'école.

Les parents peuvent adresser des demandes générales à la cantine par le biais des représentants des parents.

HORAIRES DE GARDERIE

Garderie matin : 7h30 – 8h20

Garderie Mercredi matin : 7h30– 9h00

Garderie soir : 16h30 – 18h00

TARIFS 2016 – 2017

Garderie	0,60 euros
Garderie du soir avec goûter	1,70 euros
Cantine	4,20 euros
Garderie du matin + Cantine	4,30 euros
Garderie du soir + cantine	4.70 euros
Journée	5,20 euros



MODE DE FONCTIONNEMENT

Les repas sont à commander auprès de **Béatrice Goncet** au plus tard le **Jedi matin** pour la semaine suivante. L'inscription aux garderies et à la cantine est confirmée par un mot écrit.

Les factures sont établies par **Nadine Goudey** suite au suivi de Mme Béatrice Goncet. Elles sont envoyées **avant le 05 de chaque mois**, par courrier postal, par distribution directe dans les boîtes aux lettres ou **par**

email de préférence.

MODE DE PAIEMENT

Afin d'assurer le bon fonctionnement de la gestion de la cantine.. Le paiement de la cantine et de la garderie doit être transmis à l'association Cantine Ecole, à **Nadine Goudey**, impérativement **dans les 8 jours après réception de la note, de préférence par chèque. Ou par virement.**

Les chèques seront à l'ordre de [CANTINE ECOLE DE MAILLAT](#).

En cas de non-paiement dans ce délai, l'association cantine ce verra dans l'obligation de prendre des mesures ,le règlement de la cantine interviendra d'avance lors de la prochaine inscription.

En cas de paiement en **espèces**, nous demandons aux parents de les remettre **directement à Nadine Goudey**. Contacter Nadine Goudey pour convenir du mode de remise adapté à vos passages à l'école.

Nous vous proposons également de payer en virement bancaire. Nous contacter pour obtenir un RIB.

En cas de maladie, le premier jour d'absence est facturé.

Les repas de la cantine sont livrés la veille et les repas restent à la charge de l'association.

UNE QUESTION, DES
DIFFICULTES,
CONTACTER LES
MEMBRES DE
L'ASSOCIATION.